

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SUCY-EN-BRIE

Département du Val-de-Marne

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 35
Présents à la séance 34

Extraits du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 17 Octobre 2022

N° DCM : 2022-179-04S-98

OBJET :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
VILLE AU COMITE SYNDICAL DU SIPPAREC :
1 MEMBRE TITULAIRE ET 1 MEMBRE SUPPLEANT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le 19 OCT. 2022
et de la publication le 19 OCT. 2022
Le Maire.

L'an deux mil vingt deux, le dix sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean-Marie POIRIER sous la présidence de Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire. La séance du Conseil Municipal se tient en respect des règles sanitaires et des gestes barrières. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, Adjoints

M. MONTEFIORE, Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme NANTEUIL, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC

Absente excusée et représentée (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

. Mme FILLEUR donne pouvoir à Mme CIUNTU

Madame Hawa TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2022-179

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2121-11, L. 2121-19, L. 5211-7 et L. 5212-7,

VU la délibération n°2020-02-01 du comité syndical du 6 février 2020 portant modification des statuts du SIPPEREC,

VU les statuts du SIPPEREC,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2021 actant l'adhésion de la commune de Sucy-en-Brie au SIPPEREC au titre de la compétence « Infrastructures de charge »,

VU l'article 10.1 des statuts du SIPPEREC qui dispose d'une part que chaque membre adhérent désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant quel que soit le nombre de compétences transférées au Syndicat et que d'autre part, pour l'élection des délégués des communes, des départements et des régions au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

VU le rapport n° 2022-179 présenté en Commission Plénière du 10 octobre 2022,

CONSIDERANT que la Commune de Sucy-en-Brie est adhérente au SIPPEREC ;

CONSIDERANT que le délégué titulaire et le délégué suppléant sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers municipaux, à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que sont proposées les candidatures suivantes :

. Titulaires : Madame BOURDINAUD et Madame ASTIC

. Suppléant : Monsieur CATINAUD

SUR proposition de Madame le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Article 1^{er} : Décide à l'unanimité de voter à main levée.

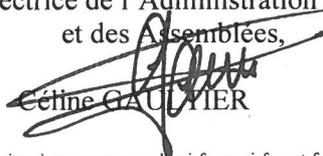
- Article 2 : Décide de désigner pour représenter la Ville de Sucy-en-Brie au Comité Syndical du SIPPEREC un membre titulaire et un membre suppléant.

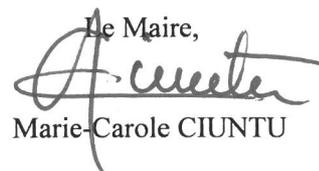
Ont obtenu :

. Titulaires :	Madame BOURDINAUD	28 POUR et 7 ABSTENTIONS
	Madame ASTIC	7 POUR et 28 ABSTENTIONS
. Suppléant :	Monsieur CATINAUD	28 POUR et 7 ABSTENTIONS

- Article 3 : Sont désignés pour représenter la Ville de Sucy-en-Brie au sein du Comité Syndical du SIPPEREC :

. Madame Anne-Marie BOURDINAUD,	membre titulaire
. Monsieur Alain CATINAUD	membre suppléant

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice de l'Administration Générale
et des Assemblées,

Céline GAULMIER

Le Maire,

Marie-Carole CIUNTU